



La validité de certificat de capacité à mariage

Par **souad1983**, le **15/07/2008 à 13:54**

bonjour à tous,

je voudrais bien savoir la validité de certificat de capacité à mariage sachant que je l'ai reçu le 03/072008 et mon fiancé est maintenat en chomage,et il va venir au maroc le mois d'octobre 2008,mais on a déclaré notre projet de mariage au sein de consulat de france le 30/08/2008,
et pour l'adoul est ce que le travail est obligé pour se marrier?

Merci de me repondre

Par **jeetendra**, le **15/07/2008 à 18:08**

bonsoir, le certificat de capacité à mariage est valable un an il me semble, cordialement